

# LE MEURTRE du Ministre de l'Intérieur de Pologne

## Quelques manifestations se sont produites à Varsovie

Les manifestations qui se sont déroulées à la suite du meurtre de M. Piaricki, ministre de l'Intérieur, se sont poursuivies tard dans la nuit. Des groupes d'étudiants, membres d'organisations progressistes, ont parcouru les rues, les cafés et les dancing, priant le public de quitter les locaux en signe de deuil. Des bagarres ont eu lieu en plusieurs points de la ville, entre jeunes gens gouvernementaux et nationalistes.

Au cours de ces manifestations les manifestants ont brisé les vitres du journal « Gloska Warszawska » et de la « Siatka », organes de la jeunesse radicale de droite. Une lutte assez vive s'est engagée avec la police. Plusieurs coups de feu ont été tirés. Une centaine d'arrestations ont été opérées.

## L'enquête

Les journaux gouvernementaux polonais soulignent que le meurtre de M. Piaricki n'est pas l'œuvre d'un individu isolé, mais d'une organisation politique. L'enquête n'ayant pas encore donné de résultats positifs, les journaux ne sont pas en état de formuler d'accusation définitive.

## Une réunion extraordinaire du Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni en séance extraordinaire le 17 juin. M. Léon Kozłowski, président du Conseil, a rendu hommage à la mémoire de M. Bronisław Piaricki. Il a déclaré qu'il assurait personnellement la direction du ministère de l'Intérieur.

## L'hommage officiel à la mémoire de la victime

Le maréchal Joseph Piłsudski, ministre de la guerre, a tenu le 17 juin à la mémoire du ministre de l'Intérieur, M. Bronisław Piaricki, assassiné à Varsovie.

## L'ATTENTAT contre le Président de la République cubaine

M. Lorenzo González, photographe du « Diario » de la Havane, a assisté à l'attentat contre M. Mendietta, président de la République cubaine, à déclaré :

« M. Mendietta a essayé de calmer les invités, qui crurent qu'il était tué, car un nuage de poussière avait couvert tout le monde dans la salle. Les civils ont été arrêtés et fouillés, tandis que les militaires ont sorti leurs armes, pensant qu'il s'agissait d'une agression. L'excitation générale était telle que même un sonnerie de clairon détourna l'attention et empêcha des conséquences graves. Une autre bombe a explosé dans une pharmacie ».

## LES ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE COMMERCE AUTOMOBILE

M. Maurice CABOUR, directeur administratif de la Chambre Nationale du Commerce de l'Automobile, a communiqué au sujet des allocations familiales dans le commerce de l'automobile, le communiqué suivant :

« La Chambre Nationale du Commerce de l'Automobile a tenu, sous la présidence de M. Raymond MOLE, une réunion extraordinaire de tous les présidents ou délégués des Caisses de Compensation d'Allocations Familiales organisées sur son initiative. »

## DÉMISSION DE M. NADOLNY, AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE A MOSCOU

M. Nadolny, ambassadeur d'Allemagne à Moscou, a donné sa démission. On croit qu'il sera remplacé par le comte von Schulenburg, ministre d'Allemagne à Bucarest.

Dans les milieux diplomatiques de Berlin, on suppose que la démission de M. Nadolny vient à la suite d'une divergence de vues entre l'ambassadeur et le Wilhelmstrasse et que cette divergence de vues aurait porté sur le pacte Baltique. D'après un bruit officieux, le comte von Schulenburg, ministre d'Allemagne à Washington, doit bientôt quitter son poste.

# LA CONDAMNATION DU COMTE DE SÉGUR

## Un incident

Le premier témoin, celui de l'accident, M. Marie, ouvrier agricole, n'apprend rien de nouveau.

« La voiture de ce Monsieur, dit-il, marchait à 90 kilomètres à l'heure », dit-il. « Or, dans la nuit, la scène du comte de Ségur, jure qu'il n'a rien vu, un choc, un bruit, c'est tout. »

Le substitut se lève. « Je regrette que les lois ne permettent pas de punir la complaisance. Si vous échappez au jugement de la cour, vous n'échapperez pas, Monsieur, à celui de tous les honnêtes gens d'aujourd'hui », dit-il.

« D'autres personnes viennent témoigner : M. Egen, le garagiste chez qui, après l'accident, le comte de Ségur était allé faire réparer sa voiture de ses gardes-mannes, dont le capitaine Blanchard. A tous l'inculpé avait nié avoir pris une part quelconque à l'accident. »

## L'arrêt

Après les plaidoiries et le réquisitoire, le Tribunal rend son arrêt.

« Le comte Guillaume de Ségur est condamné à un an de prison, sans sursis, et à une amende de 200 francs. »

## UN DOUBLE ACQUITTEMENT TERME L'AFFAIRE DE LA BAGUE DE DE LUSSATZ

La troisième chambre correctionnelle acquittait, il y a quelque temps, le baron Casimir de Luussatz, pour un vol de 200 francs de la bague volée à un joaillier de la rue de la Paix et condamnant, par défaut, à deux ans de prison l'auteur présumé du vol, le nommé Emile Baum, né à San Francisco.

Deux jours après sa condamnation par défaut, Baum, qui, jusqu'alors, avait été introuvable, était arrêté et, au Petit Palais, le substitut proposait l'acquittement de l'accusé. Baum comparait à l'audience, au début de l'audience, au début de l'audience, au début de l'audience, au début de l'audience.

## LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Après l'arrêt de M. Lévassieur, le jour de l'incident, le Tribunal de Lille, pour abus de confiance au préjudice de son patron.

## Horrible crime d'un mari

Hier matin, à Chateaudun, le nommé Jules Tripiet, âgé de 38 ans, ouvrier agricole, a pénétré dans le local occupé par sa femme, qui avait quitté le domicile conjugal avec son mari, et a tiré sur elle.

## Vol à Lille

Arthur Frémant a été condamné pour ce délit à 6 mois de prison.

## Briseur de vitrines, à Lille

Wladislaw Wasiliewski a jeté, la nuit, un pavé dans la vitrine de la maison Jeanne d'Arc, à Lille, et déroba différents objets.

## Un dangereux malfaiteur

Jules Hennebel, peigneur à Roubaix, est poursuivi sous diverses inculpations : coups et blessures à M. Vanderbecken et divers vols.

# LE CHARBON LIQUIDE

## DES DIRECTEURS DES GRANDS JOURNAUX RÉGIONAUX FRANÇAIS

Rien, ou presque rien. De vagues circulaires adressées aux Administrations et aux Compagnies de Chemin de fer ont eu l'effet d'un caillou sur une jambe de bois et c'est tout.

« Chaque année, le Syndicat des Quotidiens Régionaux, qui groupe les directeurs des plus importants journaux de province tient une réunion dans un des grands centres où il compte des adhérents. »

« C'est aux journaux de Lille et de Roubaix, LA DÉPÊCHE, L'ÉCHO DU NORD, LE JOURNAL DE ROUBAIX, et le REVEL DU NORD, que reviennent cette année l'honneur et le plaisir de recevoir leurs confrères qui arriveront dans notre ville mardi dans la matinée. »

« Les journées du 19 et du 20 juin seront consacrées à Lille et à Roubaix et débiteront par un déjeuner qui sera offert aux directeurs des journaux par l'Administration municipale de Lille et qui présidera M. Salengro, député-maire. »

## COUR D'APPEL DE DOUAI

L'écho d'une bagarre à Sallaumines. Le Polonais Kusienski, qui se trouvait déjà sous le coup d'un arrêté d'expulsion, avait néanmoins pris part à une manifestation le 15 juin dernier.

## Cambrilage à Hornaing

Poursuivi pour un cambrilage commis à Hornaing, le Polonais Bruneau Strylski avait été acquitté par le tribunal correctionnel parce que les empreintes digitales étaient les seules soupçons relevés contre lui.

## Abus de confiance à Lille

Joseph Le Baron a été condamné à 4 mois de prison par le tribunal de Lille, pour abus de confiance au préjudice de son patron.

## Les accidents de la route

Poursuivi à la suite d'un accident d'auto, M. Florent Verprat avait été acquitté à Lille.

## Horrible crime d'un mari

Hier matin, à Chateaudun, le nommé Jules Tripiet, âgé de 38 ans, ouvrier agricole, a pénétré dans le local occupé par sa femme, qui avait quitté le domicile conjugal avec son mari, et a tiré sur elle.

## Vol à Lille

Arthur Frémant a été condamné pour ce délit à 6 mois de prison.

## Briseur de vitrines, à Lille

Wladislaw Wasiliewski a jeté, la nuit, un pavé dans la vitrine de la maison Jeanne d'Arc, à Lille, et déroba différents objets.

## Un dangereux malfaiteur

Jules Hennebel, peigneur à Roubaix, est poursuivi sous diverses inculpations : coups et blessures à M. Vanderbecken et divers vols.

# RÉCEPTION A LILLE ET DANS LE NORD

## DES DIRECTEURS DES GRANDS JOURNAUX RÉGIONAUX FRANÇAIS

« Chaque année, le Syndicat des Quotidiens Régionaux, qui groupe les directeurs des plus importants journaux de province tient une réunion dans un des grands centres où il compte des adhérents. »

« C'est aux journaux de Lille et de Roubaix, LA DÉPÊCHE, L'ÉCHO DU NORD, LE JOURNAL DE ROUBAIX, et le REVEL DU NORD, que reviennent cette année l'honneur et le plaisir de recevoir leurs confrères qui arriveront dans notre ville mardi dans la matinée. »

« Les journées du 19 et du 20 juin seront consacrées à Lille et à Roubaix et débiteront par un déjeuner qui sera offert aux directeurs des journaux par l'Administration municipale de Lille et qui présidera M. Salengro, député-maire. »

## APRÈS LES INCIDENTS DE ROUBAIX

« L'audience des référés du 19 juin, présidée par M. le président Boudry, fut évoquée les incidents qui se sont produits le 4 juin, à Roubaix, lors de la conférence Henriot. »

## UN CULTIVATEUR TUÉ SOUS SON CHEVAL A BOYELLE, PRÈS D'ARRAS

M. Caroy, 40 ans, cultivateur à Boyelles, venait de faucher un champ de trèfle et s'en retournait à la ferme, monté sur le siège de la faucheuse.

## Intervention de la défense qui fait sensation

La doctoresse Boudier, qui examine la femme Le Métayer, vient à honorer à la barre que sa cliente doit être classée parmi les « pervers instinctifs ». Elle a agité dans un mouvement de colère, pour admettre que l'accusée est responsable. D'autre part, l'héritière est loin d'être excellente, ce qui constitue une circonstance atténuante.

## Entre époux

La suite d'une déposition de M. Louis Denoyelle, gendarme, qui effectua l'enquête, la défense intervient pour affirmer que rien dans le dossier de l'affaire ne permet d'affirmer que l'accusée fut de meurs légères, ainsi qu'on semble vouloir le lui reprocher.

## LE VERDICT

Après une suspension d'audience, M. Victor BON, procureur de la République, réclame un maximum de peine pour l'accusée, sans toutefois s'opposer aux circonstances atténuantes.

## LE SECRET DU BOUTON DE COLLETTE

« Comme il l'avait dit, Robert Olivier était parti pour Liverpool où il était descendu à l'hôtel Adelphi. Une fois dans sa chambre, il avait ouvert son valise et en avait tiré un paquet soigneusement ficelé. Ce paquet il le déplia pour en vérifier le contenu. Il y avait une botte, un morceau d'étoffe de laine, un lambeau de chemise grossière et un bouton de collette ; ce bouton portait la marque « A. B. »

## LE GAGNANT DES 50.000 FR. DES P. T. T. A RECU SON LOT DES MAINS DE M. LERICHE, PRÉSIDENT DE LA MUTUALITÉ POSTALE

Nous avons fait connaître à nos lecteurs que M. Auguste Sergent, 47 ans, fermier, à Courcelles-la-Comte, avait été le gagnant du portefeuille de 50.000 francs, premier lot de la tombola des P. T. T.

## UNE CÉRÉMONIE CHEZ LES « AMIS DE LILLE »

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » recevra aujourd'hui M. Léon Boquet, à qui le « Rosati de Flandre » décernera le même jour les honneurs de la Rose.

## L'incendiaire de Saint-Laurent-Blangy condamné par contumace A MORT

Sitôt rendu le verdict dans l'affaire Le Métayer, les jurés reprirent leur liberté et la Cour fut appelée à juger une affaire de confiance, qui, venue devant elle lors de la précédente session, avait été renvoyée, l'accusé, Charles Stevens, 55 ans, ancien gérant de la Coopérative générale de l'Artois à Saint-Laurent-Blangy, près d'Arras, ayant fait défaut.

## LE MEURTRE du Ministre de l'Intérieur de Pologne

« M. Mendietta a essayé de calmer les invités, qui crurent qu'il était tué, car un nuage de poussière avait couvert tout le monde dans la salle. Les civils ont été arrêtés et fouillés, tandis que les militaires ont sorti leurs armes, pensant qu'il s'agissait d'une agression. L'excitation générale était telle que même un sonnerie de clairon détourna l'attention et empêcha des conséquences graves. Une autre bombe a explosé dans une pharmacie ».

# LES INCIDENTS TRAGIQUES D'HÉNIN-LIÉTARD

## 18 inculpés sur 22 ont été condamnés à des peines de prison

Dans nos éditions d'hier, nous avons rendu compte de l'audience qui dura toute l'après-midi de vendredi et une partie de la nuit.

« Les plaidoiries des quatorze avocats des parties en présence, le tribunal a prononcé hier, à 10 h., les condamnations suivantes : »

« Sont acquittés : Jean-François Briette, deux mois de prison avec sursis ; Christian Charlet, deux mois avec sursis ; Fernand Lamy, trois mois et 25 francs d'amende ; Henri Feit, trois mois avec sursis ; Gustave Hugot, trois mois ; Yves Lamy, deux mois avec sursis et 100 francs d'amende ; Guy Pejiot, deux mois avec sursis ; Jean Rose, deux mois avec sursis ; Jean Minet, deux mois avec sursis ; Henri Feit, un mois et 25 francs d'amende ; Paul Willeret, un mois avec sursis. »

## APRÈS LES INCIDENTS DE ROUBAIX

« L'audience des référés du 19 juin, présidée par M. le président Boudry, fut évoquée les incidents qui se sont produits le 4 juin, à Roubaix, lors de la conférence Henriot. »

## UN CULTIVATEUR TUÉ SOUS SON CHEVAL A BOYELLE, PRÈS D'ARRAS

M. Caroy, 40 ans, cultivateur à Boyelles, venait de faucher un champ de trèfle et s'en retournait à la ferme, monté sur le siège de la faucheuse.

## Intervention de la défense qui fait sensation

La doctoresse Boudier, qui examine la femme Le Métayer, vient à honorer à la barre que sa cliente doit être classée parmi les « pervers instinctifs ». Elle a agité dans un mouvement de colère, pour admettre que l'accusée est responsable. D'autre part, l'héritière est loin d'être excellente, ce qui constitue une circonstance atténuante.

## Entre époux

La suite d'une déposition de M. Louis Denoyelle, gendarme, qui effectua l'enquête, la défense intervient pour affirmer que rien dans le dossier de l'affaire ne permet d'affirmer que l'accusée fut de meurs légères, ainsi qu'on semble vouloir le lui reprocher.

## LE VERDICT

Après une suspension d'audience, M. Victor BON, procureur de la République, réclame un maximum de peine pour l'accusée, sans toutefois s'opposer aux circonstances atténuantes.

## LE SECRET DU BOUTON DE COLLETTE

« Comme il l'avait dit, Robert Olivier était parti pour Liverpool où il était descendu à l'hôtel Adelphi. Une fois dans sa chambre, il avait ouvert son valise et en avait tiré un paquet soigneusement ficelé. Ce paquet il le déplia pour en vérifier le contenu. Il y avait une botte, un morceau d'étoffe de laine, un lambeau de chemise grossière et un bouton de collette ; ce bouton portait la marque « A. B. »

## LE GAGNANT DES 50.000 FR. DES P. T. T. A RECU SON LOT DES MAINS DE M. LERICHE, PRÉSIDENT DE LA MUTUALITÉ POSTALE

Nous avons fait connaître à nos lecteurs que M. Auguste Sergent, 47 ans, fermier, à Courcelles-la-Comte, avait été le gagnant du portefeuille de 50.000 francs, premier lot de la tombola des P. T. T.

## UNE CÉRÉMONIE CHEZ LES « AMIS DE LILLE »

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » recevra aujourd'hui M. Léon Boquet, à qui le « Rosati de Flandre » décernera le même jour les honneurs de la Rose.

## L'incendiaire de Saint-Laurent-Blangy condamné par contumace A MORT

Sitôt rendu le verdict dans l'affaire Le Métayer, les jurés reprirent leur liberté et la Cour fut appelée à juger une affaire de confiance, qui, venue devant elle lors de la précédente session, avait été renvoyée, l'accusé, Charles Stevens, 55 ans, ancien gérant de la Coopérative générale de l'Artois à Saint-Laurent-Blangy, près d'Arras, ayant fait défaut.

# DEUX INCENDIAIRES DEVANT LE JURY DU PAS-DE-CALAIS

## La gendarmerie de Lens a recueilli un témoignage intéressant

Nous avons relaté que, malgré la fragilité de l'inculpation qui pesait sur les frères Kozłowski et Blanioczyk comme étant les auteurs du meurtre de Michel Spochack, à Noyelles-sous-Lens, ils avaient été déferés au parquet de Béthune.

« Pendant ce temps, les gendarmes de Lens poursuivaient leur enquête avec une initiative remarquable. Ils ont recueilli de la part du Tchèque Antoine Frank, interrogé précédemment, un renseignement qui est une véritable accusation portée contre Kozłowski et Blanioczyk. »

« Lorsque ces deux derniers furent partis de chez lui, dans la nuit du mardi 5 au mercredi 6, Kozłowski et Blanioczyk comme d'habitude, avaient mangé des haricots, des pommes de terre et du lard, il ne les revint que le mercredi, à 17 heures. »

## LE GAGNANT DES 50.000 FR. DES P. T. T. A RECU SON LOT DES MAINS DE M. LERICHE, PRÉSIDENT DE LA MUTUALITÉ POSTALE

Nous avons fait connaître à nos lecteurs que M. Auguste Sergent, 47 ans, fermier, à Courcelles-la-Comte, avait été le gagnant du portefeuille de 50.000 francs, premier lot de la tombola des P. T. T.

## UNE CÉRÉMONIE CHEZ LES « AMIS DE LILLE »

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » recevra aujourd'hui M. Léon Boquet, à qui le « Rosati de Flandre » décernera le même jour les honneurs de la Rose.

## L'incendiaire de Saint-Laurent-Blangy condamné par contumace A MORT

Sitôt rendu le verdict dans l'affaire Le Métayer, les jurés reprirent leur liberté et la Cour fut appelée à juger une affaire de confiance, qui, venue devant elle lors de la précédente session, avait été renvoyée, l'accusé, Charles Stevens, 55 ans, ancien gérant de la Coopérative générale de l'Artois à Saint-Laurent-Blangy, près d'Arras, ayant fait défaut.

## LE MEURTRE du Ministre de l'Intérieur de Pologne

« M. Mendietta a essayé de calmer les invités, qui crurent qu'il était tué, car un nuage de poussière avait couvert tout le monde dans la salle. Les civils ont été arrêtés et fouillés, tandis que les militaires ont sorti leurs armes, pensant qu'il s'agissait d'une agression. L'excitation générale était telle que même un sonnerie de clairon détourna l'attention et empêcha des conséquences graves. Une autre bombe a explosé dans une pharmacie ».

## LES ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE COMMERCE AUTOMOBILE

M. Maurice CABOUR, directeur administratif de la Chambre Nationale du Commerce de l'Automobile, a communiqué au sujet des allocations familiales dans le commerce de l'automobile, le communiqué suivant :

## LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Après l'arrêt de M. Lévassieur, le jour de l'incident, le Tribunal de Lille, pour abus de confiance au préjudice de son patron.

## Horrible crime d'un mari

Hier matin, à Chateaudun, le nommé Jules Tripiet, âgé de 38 ans, ouvrier agricole, a pénétré dans le local occupé par sa femme, qui avait quitté le domicile conjugal avec son mari, et a tiré sur elle.

## Vol à Lille

Arthur Frémant a été condamné pour ce délit à 6 mois de prison.

## Briseur de vitrines, à Lille

Wladislaw Wasiliewski a jeté, la nuit, un pavé dans la vitrine de la maison Jeanne d'Arc, à Lille, et déroba différents objets.

## Un dangereux malfaiteur

Jules Hennebel, peigneur à Roubaix, est poursuivi sous diverses inculpations : coups et blessures à M. Vanderbecken et divers vols.

## LES INCIDENTS TRAGIQUES D'HÉNIN-LIÉTARD

Dans nos éditions d'hier, nous avons rendu compte de l'audience qui dura toute l'après-midi de vendredi et une partie de la nuit.

# LE CRIME de Noyelles-sous-Lens

## La gendarmerie de Lens a recueilli un témoignage intéressant

Nous avons relaté que, malgré la fragilité de l'inculpation qui pesait sur les frères Kozłowski et Blanioczyk comme étant les auteurs du meurtre de Michel Spochack, à Noyelles-sous-Lens, ils avaient été déferés au parquet de Béthune.

« Pendant ce temps, les gendarmes de Lens poursuivaient leur enquête avec une initiative remarquable. Ils ont recueilli de la part du Tchèque Antoine Frank, interrogé précédemment, un renseignement qui est une véritable accusation portée contre Kozłowski et Blanioczyk. »

« Lorsque ces deux derniers furent partis de chez lui, dans la nuit du mardi 5 au mercredi 6, Kozłowski et Blanioczyk comme d'habitude, avaient mangé des haricots, des pommes de terre et du lard, il ne les revint que le mercredi, à 17 heures. »

## LE GAGNANT DES 50.000 FR. DES P. T. T. A RECU SON LOT DES MAINS DE M. LERICHE, PRÉSIDENT DE LA MUTUALITÉ POSTALE

Nous avons fait connaître à nos lecteurs que M. Auguste Sergent, 47 ans, fermier, à Courcelles-la-Comte, avait été le gagnant du portefeuille de 50.000 francs, premier lot de la tombola des P. T. T.

## UNE CÉRÉMONIE CHEZ LES « AMIS DE LILLE »

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Syndicat d'Initiative « Les Amis de Lille » recevra aujourd'hui M. Léon Boquet, à qui le « Rosati de Flandre » décernera le même jour les honneurs de la Rose.

## L'incendiaire de Saint-Laurent-Blangy condamné par contumace A MORT

Sitôt rendu le verdict dans l'affaire Le Métayer, les jurés reprirent leur liberté et la Cour fut appelée à juger une affaire de confiance, qui, venue devant elle lors de la précédente session, avait été renvoyée, l'accusé, Charles Stevens, 55 ans, ancien gérant de la Coopérative générale de l'Artois à Saint-Laurent-Blangy, près d'Arras, ayant fait défaut.

## LE MEURTRE du Ministre de l'Intérieur de Pologne

« M. Mendietta a essayé de calmer les invités, qui crurent qu'il était tué, car un nuage de poussière avait couvert tout le monde dans la salle. Les civils ont été arrêtés et fouillés, tandis que les militaires ont sorti leurs armes, pensant qu'il s'agissait d'une agression. L'excitation générale était telle que même un sonnerie de clairon détourna l'attention et empêcha des conséquences graves. Une autre bombe a explosé dans une pharmacie ».

## LES ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE COMMERCE AUTOMOBILE

M. Maurice CABOUR, directeur administratif de la Chambre Nationale du Commerce de l'Automobile, a communiqué au sujet des allocations familiales dans le commerce de l'automobile, le communiqué suivant :

## LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Après l'arrêt de M. Lévassieur, le jour de l'incident, le Tribunal de Lille, pour abus de confiance au préjudice de son patron.

## Horrible crime d'un mari

Hier matin, à Chateaudun, le nommé Jules Tripiet, âgé de 38 ans, ouvrier agricole, a pénétré dans le local occupé par sa femme, qui avait quitté le domicile conjugal avec son mari, et a tiré sur elle.

## Vol à Lille

Arthur Frémant a été condamné pour ce délit à 6 mois de prison.

## Briseur de vitrines, à Lille

Wladislaw Wasiliewski a jeté, la nuit, un pavé dans la vitrine de la maison Jeanne d'Arc, à Lille, et déroba différents objets.

## Un dangereux malfaiteur

Jules Hennebel, peigneur à Roubaix, est poursuivi sous diverses inculpations : coups et blessures à M. Vanderbecken et divers vols.

## LES INCIDENTS TRAGIQUES D'HÉNIN-LIÉTARD

Dans nos éditions d'hier, nous avons rendu compte de l'audience qui dura toute l'après-midi de vendredi et une partie de la nuit.

FEUILLETON DU 17 JUIN 1934. — N. 30

# LE PERPLEX MYSTÉRIEUX

PAR CH. QUINEL ET A. DE MONTGON

Le regard du magistrat se fit harcelé.

— Je n'ai pas à vous faire part de mes pensées ni à me justifier de mes opinions. Il y a des faits qui demandent à être étudiés. Voilà tout.

Le coroner se leva pour partir, le docteur Stoke lui proposa de l'accompagner. Il accepta en murmurant. Le médecin prit donc congé d'Edmore et de sa nièce et, en serrant la main de celui-ci, il lui glissa :

— Ne faites pas attention à ce qu'a dit Shannon. Tous ces débâcles dans cette affaire l'ont agité et je le salue comme de être fait vertement tancer par le chef Justice.

Cela n'empêcha pas Jenny de pleurer quand elle fut rentrée dans sa chambre.

Le coroner, lui, réfléchissait également sur ce qu'il avait dit et tenu. Toute la nuit il le surgint éveillé et le lendemain matin il ordonna qu'on lui amenât la femme du capitaine du « Golden Lake », qui avait été maintenue en prison pour fraude aux prescriptions, douanières concernant des stupéfiants.

C'était une grande et forte maigre que l'on introduisit dans son cabinet. Le coroner se rendit compte qu'il aurait de la peine à lui faire dire plus que ce qu'elle voulait. Il essaya tout de même la manière forte.

— Je vous ai écoutés hier dans votre déposition concernant le major Falmouth. Cependant il est un point que je tiens à éclaircir et vous consentez personnellement. Je